

Lundi 10 mai 2021,

## **Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions**

---

Aujourd'hui, 10 mai 2021, nous commémorens la 16ème « Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions ». Ce sont une cérémonie et une journée nationale très importantes qui touchent aux valeurs fondamentales de notre République. Il y a 20 ans, le 10 mai 2001, les parlementaires adoptaient à l'unanimité le principe d'une commémoration annuelle de l'abolition de l'esclavage. La France devenait ainsi le premier État à déclarer la traite négrière et l'esclavage « crime contre l'Humanité ».

Commémorer aujourd'hui l'abolition de la traite et de l'esclavage, c'est faire œuvre de vérité. La France participa à ce commerce transcontinental d'êtres humains. Durant des siècles, des millions d'esclaves furent enchaînés, battus, asservis, déportés d'un continent à l'autre.

C'est la Révolution française qui insuffla dans la pensée des esclaves l'idée de liberté et l'esclavage fut aboli par la Convention en 1794. Rétabli en 1801 par Napoléon, il aura fallu attendre la révolution de 1848 et la seconde République pour que Victor Schœlcher, nommé Président de la commission d'abolition de l'esclavage obtienne du gouvernement de Lamartine l'abolition de cette barbarie. L'égalité des droits fut solennellement reconnue mais la route vers l'égalité réelle était encore longue. L'abolition signifiait l'émancipation et la conquête de la citoyenneté. Une conquête heurtée et progressive : Lors des deux abolitions de 1794 et 1848, les anciens esclaves devenus libres furent immédiatement faits citoyens français. En 1794, la Convention nationale estime que les esclaves, ayant combattu pour la liberté, méritent d'être citoyens. En 1801, Napoléon Bonaparte rétablit l'esclavage et fait disparaître la citoyenneté des « libres de couleur ». La loi du 24 avril 1833 restaure cette citoyenneté et en 1848, les « nouveaux libres » de Gorée, de la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, de la Réunion, de Saint-Louis du Sénégal et de Saint-Martin deviennent citoyens. Jusqu'en 1946, les anciens esclaves et leurs descendants seront citoyens de colonies, citoyenneté attachée au territoire de leur colonie, ne pouvant être exercée au niveau de la France métropolitaine. Une étape supplémentaire vers la reconnaissance d'une pleine citoyenneté sera franchie grâce à la loi du 7 mai 1946 (dite loi Lamine Gueye), inscrite dans la constitution de 1946,

qui proclame citoyens tous les ressortissants de l'empire colonial. Le droit de vote demeure toutefois inégalitaire avec l'instauration du système du double collège électoral. Malgré ces freins, le processus engagé par cette loi s'affirme à travers la loi-cadre qui institue le suffrage universel et le collège unique dans les territoires outre-mer, ouvrant ainsi le champ de l'émancipation de ces territoires. La constitution de 1958 viendra conforter ces acquis en matière de citoyenneté.

Le chemin de l'émancipation aura été long et sinueux. Pour paraphraser Aimé Césaire, ce n'est qu'avec cette constitution que les Français des Outre-mer deviennent « des citoyens à part entière » et non « des citoyens entièrement à part ». Les Outre-mer ont donc entamé un cheminement vers l'égalité il y a maintenant plus de 70 ans. Si les progrès sont indéniables, les écarts de niveau de vie persistent malgré une dynamique de rattrapage économique et des politiques de développement volontaristes.

Cette journée nous invite à ne jamais oublier, à avoir le courage de regarder le passé en face, à exprimer notre compassion envers les victimes, à faire preuve de vigilance et à expliquer aux jeunes générations, ce qu'était l'esclavage. L'Histoire ne s'efface pas. Le seul choix possible, c'est celui de la mémoire. Il faut se souvenir, et informer les jeunes générations, de ce que fut la traite et l'esclavage. Il faut songer aux souffrances endurées, aux déportations brutales, aux humiliations subies, aux violences infligées, et à la cohorte innombrable des morts anonymes. Ce n'est pas seulement ces blessures profondes que la République veut rappeler aujourd'hui : elle honore également la longue lutte qui a permis d'abolir la traite et l'esclavage. Nous saluons le combat de ces acteurs, célèbres ou inconnus, humanistes ou esclaves, qui illustre parfaitement notre devise Républicaine de **Liberté**, d'**Égalité**, de **Fraternité**.

Saliha KHATIR  
Conseillère municipale  
déléguée aux Droits de  
l'Homme

Gérard CAUDRON  
Maire